

DECLARATION ENGAGEMENT DU DIRIGEANT RESPONSABLE

La Sécurité et la Sureté de nos opérations est notre priorité absolue et doit être notre engagement fondamental vis-à-vis de nos clients et de nos personnels. Mon engagement est d'être avec chacun d'entre vous, en permanence au plus haut niveau des standards de sécurité, en mettant en place les moyens nécessaires, pour garantir l'efficacité et la pérennité de notre entreprise, l'amélioration continue et l'excellence opérationnelle, au profit de nos passagers et personnels. Notre Culture dans ce domaine doit être solide et irréprochable.

Au-delà de nos valeurs fondamentales, j'insiste sur le respect **des principes** figurant sur notre déclaration d'engagement partagé :

- *La sécurité et la sureté sont des impératifs au quotidien*
- *La juste responsabilité individuelle et collective*
- *La transparence est une règle dans notre conscience professionnelle*
- *La communication ouverte sur la sécurité et la sureté est l'expression d'une culture juste et positive*

Dans le cadre de mes responsabilités de Cadre Responsable :

- **Je m'engage** à ce que les ressources matérielles et humaines nécessaires à la réalisation de nos objectifs de performance sécurité et sureté soient disponibles et que chacun des acteurs principaux en charge de la sécurité et de la sureté des opérations au sol et en vol dispose des formations pour conduire leurs opérations en toute sécurité.
- **Je veille** à ce que notre activité soit en conformité avec les exigences sécurité et sureté, les exigences réglementaires, les exigences de la compagnie et que les systèmes employés soient acceptables par les autorités de tutelle.
- **Je m'assure** de l'efficacité du système de gestion pour l'amélioration continue de la sécurité au travers des plans d'actions validés lors des Revues de Sécurité et des Comités de sécurité / sureté que je préside. Je m'appuie sur les Responsables Désignés en charge de la mise en œuvre de la politique sécurité / sureté définie pour garantir le plus haut niveau de sécurité dans toutes les opérations liées à la réalisation des vols.
- **Je m'engage** au respect de toutes les dispositions de l'agrément CAMO et à démontrer au regard du point CAMO A 200 qu'Air Corsica contrôle pleinement l'ensemble des changements et procède à la mise en œuvre de la surveillance basée sur le risque.
- **Je m'assure** de l'intégration du système de gestion du risque fatigue (SGS RF) au système de gestion de la sécurité (SGS) et de la mise en œuvre dans les services respectifs des dispositions définies dans le manuel SGS.

Je rappelle également à tous les personnels, la chaîne de responsabilité en matière de Sécurité et de Sureté :

- La Sécurité et la Sureté sont la responsabilité primordiale du Manager et de tous les personnels opérationnels.
- Tous les personnels sont, par leur professionnalisme, responsables et comptables d'effectuer leur mission en cohérence avec les lois, règlements, procédures, et manuels de la Compagnie quel que soit l'endroit où les opérations sont conduites.
- Il est de la responsabilité de chacun de notifier tout événement pouvant ou ayant présenté un risque sur la Sécurité conformément aux règlements UE 376/2014 et 2015/1018.
- J'encourage et je demande à tout le personnel de signaler tout évènement, danger, risque, écart ou inquiétude à l'égard de la sécurité, la sûreté, la santé et l'environnement, qui sans cette notification volontaire et spontanée n'aurait pas été détecté.
- Il est de la responsabilité de chacun, d'informer son management, ou les personnels de l'organisation mise en place dans le cadre du soutien psychologique, pendant ou immédiatement avant ou après le travail, si :
 - Il constate ou estime que lui-même ou un autre membre d'équipage souffre d'une fatigue excessive, d'un mal être physique et/ou mental.

Ou

- Il a quelques doutes sur sa propre capacité, ou sur celle d'un de ses collègues, pour accomplir les tâches prescrites.

Je m'engage, dans le cadre du règlement (UE) 2018 /1042 du 23 juillet 2018 et du règlement intérieur, à mettre en place une organisation qui aura pour objectif la prévention et la détection des risques psychologiques et des addictions et qui sera déclinée sous forme de procédures. Dans ce cadre, la démarche soutiendra les personnels concernés pour reconnaître, gérer et surmonter tout problème susceptible de compromettre leur capacité à exercer en toute sécurité les privilèges de leur licence. Je m'engage à garantir un environnement non punitif, dès lors que la démarche du personnel est volontaire et proactive.

Je m'engage, dans le cadre de la "Culture Juste" à ne pas sanctionner les écarts (erreurs/violations), remontés volontairement et sans délais par les intéressés eux-mêmes et qui sans cette déclaration volontaire et spontanée n'auraient pas été détectés.

Ceci ne couvre pas :

- Les indisciplines (écarts volontaires avec un objectif personnel non professionnel),
- Les actes illicites et le mépris délibéré ou répété des règlements ou des procédures en vigueur,
- La présence à son poste de travail de tout personnel se trouvant sous l'influence de substances psychotropes au point de risquer de compromettre la sécurité de l'aéronef, de ses occupants, ou de ses collègues.

Ces cas feront l'objet de sanctions selon les procédures disciplinaires de la Compagnie, notifiées dans le règlement intérieur.

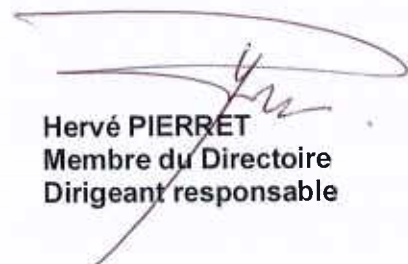
Le système de surveillance de la conformité veille, par son programme d'audits et de contrôles, à la conformité de la compagnie avec les réglementations applicables aux opérations AIR OPS (UE 965/2014 et modificatifs), aux personnels navigants AIR CREW (UE 1178/2011 et modificatifs), à l'entretien Part CAMO et Part 145 (CE 1321/2014 et modificatifs), et à la sûreté (CE 2015/1998 et modificatifs), ainsi qu'aux standards IOSA et procédures internes.

Le Système de Gestion de la Sécurité s'appuyant sur la coordination de son réseau est en charge de :

- Recueillir des données de sécurité au travers, notamment, de l'analyse systématique des données de vol, les notifications volontaires et obligatoires, les événements internes et externes, ...
- Les analyser, identifier les Root Causes et facteurs contributifs,
- Identifier et gérer les risques opérationnels et organisationnels à travers l'alimentation de la cartographie des risques,
- Mettre en place des actions d'atténuation et/correctives lorsque nécessaire et mesurer leur efficacité,
- Définir et piloter les indicateurs de sécurité,
- Partager, communiquer et promouvoir la sécurité auprès des acteurs internes et externes. Tout système de management doit établir des objectifs, les planifier, et en mesurer les performances.

Je m'assure que les priorités de chaque Direction Opérationnelle sont de :

- Veiller à rester en conformité avec les exigences applicables,
- Renforcer le développement de notre culture de Sécurité et de Sûreté et partager ces valeurs avec l'ensemble de nos partenaires, clients, sous-traitants et tiers,
- Décliner les objectifs généraux dans leur domaine de responsabilité,
- Analyser, avant tout changement, ses éventuels impacts sur la sécurité des vols et la conformité réglementaire,
- Respecter les délais de traitement des événements de Sécurité et des écarts de niveau 2 :
Identification de la cause racine et proposition d'un plan d'actions sous 30 jours, clôture sous 90 jours,
- Piloter son programme de contrôle de supervision à l'aide d'éléments mesurables,
- Garantir un retour d'expérience sur le traitement des événements significatifs.



Hervé PIERRET
Membre du Directoire
Dirigeant responsable